

## MAITRE D'OUVRAGE

**Mairie de Lignan sur Orb**  
Hôtel de ville – Rue Raymond Cau  
34490 LIGNAN SUR ORB

## CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES

PHASE DCE  
CCTP - Lot 05 – Menuiseries bois

### ARCHITECTE MANDATAIRE

**CoO Architecte**  
9 rue Anterrieu  
34070 Montpellier  
Tél. 04 67 68 19 63  
Mail : laurent@cooarchitectes.com

### MAITRISE D'ŒUVRE

Economie	Structure	Fluides / Electricité
<b>Marc CUSY – Economie de la Construction</b> 20 rue des Fours 34750 Villeneuve les Maguelone Tél. 04 67 83 65 23 Mail : virginie@cusyeconomiste.fr	<b>André VERDIER</b> 16 bis Rue des mazes 34000 Montpellier Tél. 04 67 57 07 30 Mail : bet.verdier@wanadoo.fr	<b>ICO FLUIDES</b> 1950 Av Maréchal Juin Le Polygone Bat B 30900 Nîmes Tél : 09 81 62 49 75 Email:bet@icofluides.com

Mars 2018

# C.C.T.P. – LOT 05 – MENUISERIES BOIS

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 00 - GENERALITES</b>	<b>2</b>
00.1 Consistance des travaux	2
00.2 Conditions générales applicables aux travaux	2
00.201 Travaux à la charge de l'Entreprise	2
00.202 Coordination avec les autres corps d'état	2
00.3 Prescriptions techniques générales	3
00.301 Documents Techniques Généraux	3
00.302 Dispositions générales concernant les matériaux	3
00.303 Essais	4
00.304 Caractéristiques techniques des ouvrages	4
00.4 Prescriptions techniques particulières	4
00.401 Prescriptions de mise en oeuvre	4
00.402 Organigramme général des condamnations	5
00.403 Définition des quincailleries	5
00.404 Repérage des quincailleries	6
00.405 Vitrerie	6
<b>CHAPITRE 01 - PORTES ET CHASSIS INTERIEURS</b>	<b>7</b>
01.0 Repérage des menuiseries	7
01.001 Huisseries bois (repère HB)	7
01.002 Vantail à âme pleine (Repère VP)	7
01.003 Vantail vitré (VV)	7
01.004 Parement	7
01.005 Critère de résistance au feu	7
01.006 Oculus	7
01.007 Châssis fixe	7
01.008 Remplissage bois	7
01.009 Rideaux d'occultation	8
01.1 Nomenclature des portes intérieures	8
01.2 Nomenclature des châssis intérieurs	9
<b>CHAPITRE 02 – OUVRAGES DIVERS INTERIEURS</b>	<b>10</b>
02.1 Trappes ouvrantes	10
02.2 Miroirs	10
02.3 Mobilier de cuisine	10
02.4 Cloisonnements stratifiés	10
02.5 Porte-manteaux et rayonnage porte-sacs	11
02.6 Bancs	11
02.7 Bancs dans circulations	11
02.8 Bancs	11
02.9 Panneau d'affichage	11
02.10 Rangements	12
02.11 Patères	12
02.12 Barre à danser	12
02.13 Rideau de protection tir à l'arc	12
02.14 Ouvrages de protection	12

## CHAPITRE 00 - GENERALITES

### 00.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent C.C.T.P. comprennent énumérés non limitativement :

- menuiseries bois intérieures, et la vitrerie correspondante
- portes de gaines et placards
- châssis vitrés intérieurs, et la vitrerie correspondante
- travaux divers de menuiserie bois

Ces ouvrages seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du présent C.C.T.P., ainsi que de la série des plans du dossier. Ils comprennent tous ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux. L'Entrepreneur devra fournir les installations complètes, en ordre de marche, tous les travaux devront être exécutés selon les Règles de l'Art.

### 00.2 CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TRAVAUX

#### 00.201 Travaux à la charge de l'Entreprise

La proposition de l'Entrepreneur s'entend compris pendant toute la durée du chantier :

- 1) La fourniture des plans de fabrication de tous les ouvrages dus au présent lot et leur présentation pour accord au Maître d'Oeuvre avant tout début d'exécution.
- 2) La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution, soit à la réception.
- 3) La mise hors chantier immédiate des matériaux ou éléments défectueux ou refusés par le Maître d'Oeuvre.
- 4) Les frais d'essais.
- 5) Les sujétions dues à la présence d'autres corps d'état sur le chantier.
- 6) La protection provisoire contre les chocs des menuiseries.
- 7) La fourniture d'échantillons et modèles d'appareillages.
- 8) Le nettoyage de son chantier et l'évacuation de tous les gravois et emballages.
- 9) Tous dispositifs de calfeutrement et de joints assurant l'étanchéité à l'air et à l'eau.
- 10) Toutes pièces et sujétions de fixation et de montage.
- 11) Echafaudages et moyens de levage nécessaires à ses propres travaux.

#### 00.202 Coordination avec les autres corps d'état

- 1) Limites de prestations avec le lot Gros Oeuvre

L'Entrepreneur du présent lot fournira au prestataire de Gros Oeuvre tous renseignements, plans, gabarits éventuels pour implantation des trous à réserver, et toutes incorporations tels que taquets, goujons, douilles pour mise en place dans les coffrages.

Il effectuera tous les scellements et calfeutrements

- 2) Limites de prestations avec le lot Peinture

L'Entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec l'Entrepreneur du lot Peinture afin que soient réalisés, si possible en atelier, et par le peintre, tous les travaux d'impression des ouvrages du présent lot. La couche de peinture antirouille des huisseries métalliques est à la charge du présent lot.

- 3) Limites de prestations avec le lot Génie Climatique

Pour toutes les grilles incorporées dans les portes, dans les pièces d'appui, coffres de volets ou autres ouvrages du présent lot, il est dû au présent lot la découpe, les renforts nécessaires et la fixation des grilles, la fourniture de ces grilles étant prévue au lot Chauffage ou Génie Climatique. Dans tous les cas les orifices pour entrées d'air seront réalisés en usine.

L'entreprise doit le détalonnage de certaines portes (sanitaires notamment) suivant indications fournies par le lot Génie Climatique pendant la période de préparation.

- 4) Limites de prestations avec le lot Cloisons

Les huisseries des portes incorporées à des cloisons à base de plaques préfabriquées seront posées par le prestataire du lot Cloisons, à charge du présent lot d'approvisionner le chantier dans les délais voulus, huisseries réparties à proximité de leur implantation, repérage soigné des éléments.

**00.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES****00.301 Documents Techniques Généraux**

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le C.C.T.P., les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur et notamment aux documents généraux suivants :

- DTU N° 34.1 Ouvrages de fermetures pour baies libres  
 . cahier des clauses techniques (juillet 1983)  
 . cahier des clauses spéciales (juillet 1983)
- DTU N° 36.1 Travaux de menuiseries bois  
 . cahier des clauses techniques (décembre 1984)  
 . modificatif n°1 au cahier des clauses techniques du DTU P 23-201  
 . cahier des clauses spéciales (décembre 1984)  
 . annexe (février 1985) et erratum (juin 1985)  
 . mémento : choix des fenêtres en fonction de leur exposition  
 . normes NFP 23-201
- DTU N° 39 Travaux de Miroiterie et de Vitrierie  
 Normes NFP 78-201  
 Amendement n°2 au cahier des clauses techniques (NF P 78-201-1)
- Prescriptions applicables aux panneaux de façades menuisés 1 cahier du C.S.T.B. Livraison 49, cahier 391, avril 1961.
  - Normes Françaises et Documents Techniques du R.E.E.F. Normes P.20 (Charpente menuiserie, serrurerie).
  - Cahier des prescriptions techniques du certificat Acotherm, 29 janvier 1991, cahier 2364 du CSTB, octobre 1989
  - Label CTB : fenêtres en bois
  - Label CTBX : panneaux de contre-plaqué
  - Label CTBH : panneaux d'agglomérés de bois
  - Label SNJF : produits de calfeutrement et compléments d'étanchéité pour éléments de construction

Les menuiseries extérieures avec leur vitrage devront satisfaire aux labels de qualité et aux cahiers des prescriptions techniques suivantes :

- label Acotherm : performances acoustiques et thermiques des fenêtres selon la catégorie et la classe précisées ci-après
- label Cekal : qualité des doubles vitrages

Réglementation acoustique - Arrêté du 30 Juin 1999

- Règles professionnelles homologuées par l'APSAD, ou recommandées par les bureaux de contrôle
- totalité des normes relatives aux ouvrages décrits au présent CCTP

**00.302 Dispositions générales concernant les matériaux****1) La qualité des bois**

Tous les bois employés doivent être de première qualité, sans aubiers, nœuds vicieux, fentes, gerçures, piqûres ou autres défauts pouvant être nuisibles à l'exécution, à la résistance ou à la durée des menuiseries. Ils doivent répondre aux spécifications des normes NF B 51-001 et NF B 53-510.

Les bois mis en oeuvre doivent être à l'état de bois "sec à l'air", c'est à dire présenter un degré d'humidité inférieur à 14 % pour les bois intérieurs et 18 % pour les bois extérieurs. Tous les bois sont à traiter par protection hydrofuge fongicide et insecticide avec un produit bénéficiant d'un agrément pour cet emploi.

Les bois devant rester apparents sont en bois de fil, non ramageux, choisis pour éviter des différences d'aspect entre pièces d'un même ensemble, et rabotés.

Les contreplaqués et lattés sont de première qualité, et en bois non ramageux (bois fil à fil).

Les panneaux de fibres et de particules doivent avoir reçu un Label CTB.

## 2) Quincaillerie

Sauf prescriptions contraires du présent CCTP, la quincaillerie doit être conforme aux normes NF.P.26. La quincaillerie, ses accessoires et la visserie correspondante sont à réaliser en matériaux inoxydables.

La visserie et la boulonnerie doivent être de première qualité et conformes aux prescriptions du CCTP.

Les serrures, paumelles et toutes parties à friction sont à livrer en parfait état de fonctionnement et graissées après exécution des travaux de peinture et avant la réception des ouvrages.

Toutes les clés, à raison de 3 par serrure, sont à livrer munies d'un anneau ouvrant et d'une plaque en métal inoxydable portant, gravé, le numéro de référence qui sera indiqué par le Maître d'Oeuvre.

Tous les éléments sont à protéger jusqu'à la réception contre toutes dégradations.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : GOLF de VACHETTE, en aluminium anodisé, teinte au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

### 00.303 Essais

L'Entrepreneur est tenu de procéder ou de faire procéder à ses frais, par des spécialistes et en présence du Maître d'Oeuvre ou de son représentant aux prélèvements, études de laboratoire, essais sur chantier ou en usine tel qu'il résulte :

- des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux (en particulier Normes Françaises (N.F) et Documents Techniques Unifiés (D.T.U)
- des prescriptions particulières énoncées aux chapitres suivants du présent CCTP

L'Entrepreneur doit fournir le personnel, le matériel et les matériaux nécessaires aux essais et épreuves.

Un prototype de l'élément le plus répétitif devra être présenté pour acceptation et si le Maître d'Oeuvre l'impose

### 00.304 Caractéristiques techniques des ouvrages

Les sections prévues pour les différents profilés constituant la menuiserie doivent permettre de respecter l'ensemble des normes et réglementations en vigueur (en particulier, obtention une rigidité de cadre correspondant aux rigidités prévues par les normes de menuiserie en fonction de la classe de résistance prescrite au présent CCTP, respect de la réglementation thermique, respect de la réglementation acoustique, intégration des grilles d'entrées d'air, .....),

Les dispositions prévues pour tous les ouvrages doivent permettre une rigidité d'ensemble suffisante pour éviter toute déformation ou vibration en particulier sous l'action du vent et sous les efforts normaux d'utilisation.

Les éléments soumis aux effets du vent sont calculés pour résister aux effort résultant des Règles définissant les effets de la Neige et du Vent sur les constructions. (Règles NV 65.67 et N 84).

L'Entrepreneur du présent lot doit préciser en temps utile à celui du lot "Gros-Oeuvre", les efforts engendrés par ses ouvrages sur la structure, leurs points d'application et leurs directions.

En ce qui concerne la perméabilité à l'air et l'étanchéité à l'eau suivant les définitions des normes en vigueur, la classe des fenêtres est A\*4 E\*6 V\*A3. Le certificat d'essais par un laboratoire homologué, attestant le classement défini ci-dessus, doit être produit pour chaque type de fenêtre.

Tous les joints d'étanchéité employés doivent être hydrophobes, incombustibles et assurer leurs fonctions à des températures variant entre -30°C et +85°C.

Toutes les sujétions nécessaires dus à la présence de joints de dilatation doivent être pris en compte

## 00.4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

### 00.401 Prescriptions de mise en oeuvre

Tous les parements des ouvrages sont soigneusement poncés avant livraison à l'entreprise de Peinture.

Les assemblages sauf indications contraires sont à tenons et mortaises.

Sauf précisions apportées dans la suite du présent devis les couvre-joints ont des angles arrondis.

Les habillages sont assemblés en coupe biaise de 45 degrés.

Toutes les mises en jeu nécessaires au parfait fonctionnement des ouvrages sont à exécuter en temps opportun.

Toutes précautions doivent être prises dans le choix et la protection de la visserie et boulonnerie pour éviter les couples électrolytiques.

Toutes les portes ou châssis ont les angles saillants des dormants arrondis (rayon 10 mm).

Tous les couvre-joints, quart de rond et tous habillages en profils divers nécessaires au parfait achèvement et à la bonne présentation des ouvrages sont inclus dans le présent lot. Ils sont toujours en bois de même nature que les ouvrages qu'ils habillent.

Tous les scellements sont exécutés au ciment.

Il est formellement précisé que la couche de protection antirouille sur toutes les pièces métalliques est prévue à la charge du titulaire du présent lot.

L'entreprise du présent lot doit s'entendre avec l'entreprise de Peinture afin que celle-ci assure, après réception de ses ouvrages par le Maître d'Oeuvre en usine ou sur chantier, et avant pose, l'exécution des travaux préparatoires et de la couche d'impression des ouvrages bois.

#### **00.402 Organigramme général des condamnations**

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge la mise au point avec le Maître d'ouvrage de l'organigramme complet des combinaisons de condamnation. Il doit le communiquer en temps utiles à toutes les entreprises concernées.

**TOUTES LES CLEFS DU PROJET, POUR TOUS LES CORPS D'ETAT, DEVRONT S'INTEGRER A CET ORGANIGRAMME.**

#### **00.403 Définition des quincailleries**

*Nota* : conformément à la réglementation sur l'accessibilité handicapé, les portes concernées seront à prévoir avec béquilles rallongées longueur 320 mm adaptées à l'utilisation faite par les PMR (fauteuils roulants), en forme de U, avec angles arrondis.

##### a) Serrures et cylindre de sécurité

Serrures de sécurité du type à mortaiser. Pêne dormant et demi-tour foliot 7 pour béquille. Cylindre européen en laiton, interchangeable sur combinaison sans enlever la serrure de sa mortaise, avec 5 pistons en bronze.

Coffre zingué bichromaté.

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge la mise au point avec le Maître d'ouvrage de l'organigramme complet des combinaisons de condamnation, et doit le communiquer en temps utiles au titulaire des lots "Menuiseries aluminium" et "Serrurerie".

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : cylindre SERIAL de BRICARD.

##### b) Serrure à condamnation

Serrure pêne demi-tour à condamnation, à mortaiser, avec coffre et gâche plate en acier zingué bichromaté sur dormant.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : BRICARD.

##### c) Ferme-porte 1 vantail

Ferme porte à frein hydraulique, à vitesse de fermeture réglable et bras à glissière. Modèle suivant poids de la porte.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : ferme porte BRICARD série 670.

##### d) Ferme-porte 2 vantaux

2 ferme-portes à frein hydraulique, à vitesse de fermeture réglable et bras à glissière. Compris sélecteur de fermeture. Modèle suivant poids de la porte.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : ferme porte BRICARD série 670.

##### e) Garnitures courantes

Chaque garniture comprend :

- 2 béquilles solidaires des entrées
- 1 entrée extérieure sans trou de vis - dimensions 0.15 x 0.15 - épaisseur 5 mm
- 1 entrée intérieure avec trous de vis - dimensions 0.15 x 0.15 - épaisseur 5 mm
- 1 tige carrée de 7 mm

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : GOLF de VACHETTE

Elles sont en aluminium anodisé, teinte au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

##### f) Butoirs

Pour chaque ouvrant de porte sans exception, fourniture et pose sur mur béton ou cloisons, d'un butoir élastomères cylindrique. Mode de fixation à déterminer et à cordonner avec le lot "Gros oeuvre", et le lot "Cloisons - Doublages"

##### g) Paumelles sur huisseries bois

Paumelles en acier roulé de 140, broche en acier, bague en laiton.

## h) Crémone pompier

Crémone pompier rotative, carénée, en aluminium, avec gâches, guides, tringles, capots et boîtier adapté.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : Crémone 722 CFPPF de VACHETTE.

**00.404 Repérage des quincailleries**

Le tableau ci-après définit les différents ensembles de quincaillerie qui sont à poser sur les éléments d'ouvrage décrits aux chapitres suivants :

réf	Nature quincaillerie	Quincaillerie 1	Quincaillerie 2
a	Serrures et cylindre de sécurité	X	X
b	Serrure à condamnation		
c	Ferme porte 1 vantail		X
d	Ferme porte 2 vantaux	X	
e	Garnitures courantes	X	X
f	Butoirs	2	1
g	Paumelles sur huisseries bois	8	4
h	Crémone pompier	X	

**00.405 Vitrierie**

Les épaisseurs de verre, de glace ou de lame d'air sont données à titre indicatif, et doivent être conformes aux prescriptions des normes en vigueur.

Le vitrage aura les caractéristiques minimales imposées par les normes et règlement de sécurité.

La vitrierie à poser sous pareclozes bois avec joint d'étanchéité.

Les marquages des vitrages nécessaires à la sécurité (parois vitrées à hauteur de vue), sont à prévoir au titre du présent lot.

Les verres mis en oeuvre au titre du présent article sont repérés comme suit :

- Type 8 - Vitrage intérieur feuilleté coupe feu ½ h

Vitrage intérieur feuilleté coupe feu ½ h.

Produit de référence répondant aux spécifications et donné à titre indicatif : vitrage CONTRAFLAM CF ½ h de St GOBAIN.

- Type 10 - Vitrage feuilleté PF ½ h

Vitrage feuilleté PF ½ h constitué de deux glaces et d'une couche intercalaire intumescente.

Produit de référence répondant aux spécifications et donné à titre indicatif : PYRODUR de PILKINGTON.

## CHAPITRE 01 - PORTES ET CHASSIS INTERIEURS

### 01.0 REPERAGE DES MENUISERIES

Les menuiseries sont repérées sur les plans. Les repères correspondants aux prestations du présent lot sont les suivants :

- repère P - portes intérieures
- repère C - châssis intérieurs

Sauf mention explicite du présent CCTP, les positions figurant dans les tableaux de description des ouvrages sont indicatives.

Seules les quantités relevées sur les plans de repérage sont contractuelles.

Toute porte intérieure 1 vantail non repérée est assimilée à une porte P20.

Toute porte intérieure 2 vantaux non repérée est assimilée à une porte P10.

Tout châssis intérieur non repéré est assimilé à un châssis C1.

#### 01.001 Huisseries bois (repère HB)

Huisseries en bois exotique à vernir de sections différentes suivant l'épaisseur de la cloison de réception, avec un minimum de 50 x 60 mm (cloison de 50 mm brut). La feuillure de réception de l'ouvrant aura 40 mm de profondeur.

Un joint souple sera placé en fond de feuillure pour assurer une atténuation acoustique de 30 dB. Dans le cas d'impostes, les traverses hautes et intermédiaires auront la même section que les montants.

Dans le cas de mise en oeuvre dans des cloisons maçonnées, les montants latéraux des huisseries doivent être toute hauteur pour être fixés en sous face de la dalle haute.

#### 01.002 Vantail à âme pleine (Repère VP)

Les ouvrants sont constitués par un élément de panneau plein de particules agglomérées, d'une épaisseur totale de 40 mm, insérant une isolation phonique assurant une atténuation acoustique de 30 dB.

Ces ouvrants doivent avoir le label de qualité du Centre Technique du Bois.

Parements selon description particulière.

#### 01.003 Vantail vitré (VV)

Ouvrant constitué d'une ossature en bois exotique comprenant les profils nécessaires feuillurés pour recevoir un vitrage.

Vitrage au titre du présent lot. Fixation sous parcloles en bois exotique.

#### 01.004 Parement

Les parements à obtenir sont les suivants :

- parement prépeint (repère PP)

#### 01.005 Critère de résistance au feu

L'ensemble dormant-vantail devra répondre aux critères de résistance au feu imposés dans le descriptif particulier :

- degré COUPE-FEU : repère CF
- degré PAREFLAMME : repère PF

#### 01.006 Oculus

Vitrage fixé sous parcloles en bois exotique, avec joints d'étanchéité.

Vitrage prévu au titre du présent lot. Type de vitrage et dimensions selon la description particulière.

#### 01.007 Châssis fixe

Ossature en bois exotique comprenant des montants et des traverses hautes et basses feuillurées pour recevoir un vitrage fixe.

Traverse basse rainurée pour recevoir une cloison ou un mur.

Montants intermédiaires et montants d'extrémité suivant plans.

Vitrage au titre du présent lot. Fixation sous parcloles en bois exotique.

#### 01.008 Remplissage bois

Remplissage en bois constitué d'une ossature apparente en bois exotique, et de toute l'ossature intérieure de raidissement nécessaire.

Epaisseur 5 cm, avec remplissage du vide intérieur en laine de roche pour atténuation acoustique de 30 dB.

Parements prépeint..



**01.009 Rideaux d'occultation**

Rideaux constitués d'une toile d'occultation en viscose + enduction, fixés sur tringles par l'intermédiaire de chariots.

Classement de réaction au feu M1.

Manœuvre manuelle par cordon, diamètre 3 mm, de longueur adaptée à la hauteur à laquelle sont fixés les rideaux.

Teinte au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Compris toutes sujétions de fixation, et mise en œuvre en nombre de rideaux adaptés à la longueur totale du pan de mur à traiter.

Hauteur : toutes hauteur des châssis

**01.1 NOMENCLATURE DES PORTES INTERIEURES**

REP	Nature	Dormant	Vantail			
			type	feu	vitrage	Quincaillerie
P 10	Porte vitrée 2 vantaux Dimensions 1.50m x 2.30m	HB	VV	CF 1/2h	8	1
P 11	Porte 2 vantaux Dimensions 1.50m x 2.50m	HB	VP	CF 1/2h		1
P 20	Porte vitrée 1 vantail Dimensions 1.00m x 2.30m	HB	VV	CF 1/2h	8	2
P 21	Porte 1 vantail Dimensions 1.00m x 2.10m	HB	VP	PF 1/2h		2

**Les dimensions indiquées au présent article, sont des dimensions INDICATIVES, qui permettent aux entreprises de chiffrer les travaux, mais qui ne peuvent EN AUCUN CAS servir de base à l'établissement des plans d'exécution.**

**01.2 NOMENCLATURE DES CHASSIS INTERIEURS**

REP	NATURE	Dimensions	Feu	Vitrage	Réf. art.
C1	Ensemble menuisé coupe-feu ½ heure de 7.80m x 2.80m, ainsi constitué :				
	- 1 porte vitrée 2 vantaux P10	1.50m x 2.30m	CF 1/2h	Type 8	01.003
	- 3 châssis fixes	2.10m x 2.30m	CF 1/2h		01.007
	- 1 remplissage bois en imposte	7.80m x 0.50m	CF 1/2h		01.008
- 1 rideau d'occultation	7.80ml		01.009		
C2	Ensemble menuisé coupe-feu ½ heure de 3.30m x 2.80m, ainsi constitué :				
	- 1 porte vitrée 2 vantaux P10	1.50m x 2.30m	CF 1/2h	Type 8	01.003
	- 2 châssis fixes latéraux	0.90m x 2.30m	CF 1/2h		01.007
	- 1 remplissage bois en imposte	3.30m x 0.50m	CF 1/2h		01.008
- 1 rideau d'occultation	3.3ml		01.009		
C3	Ensemble menuisé coupe-feu ½ heure de 7.90m x 2.80m, ainsi constitué :				
	- 1 porte vitrée 2 vantaux P10	1.50m x 2.30m	CF 1/2h	Type 8	01.003
	- 1 porte vitrée 1 vantail P20	1.00m x 2.30m	CF 1/2h		01.003
	- 3 châssis fixes	1.80m x 2.30m	CF 1/2h		01.007
	- 1 remplissage bois en imposte	7.90m x 0.50m	CF 1/2h		01.008
- 1 rideau d'occultation	7.9 ml		01.009		
C4	Ensemble menuisé coupe-feu ½ heure de 8.60m x 2.80m, ainsi constitué :				
	- 2 portes vitrées 2 vantaux P10	1.50m x 2.30m	CF 1/2h	Type 8	01.003
	- 4 châssis fixes	1.40m x 2.30m	CF 1/2h		01.007
	- 1 remplissage bois en imposte	8.60m x 0.50m	CF 1/2h		01.008
- 1 rideau d'occultation	8.6 ml		01.009		

**Les dimensions indiquées au présent article, sont des dimensions INDICATIVES, qui permettent aux entreprises de chiffrer les travaux, mais qui ne peuvent EN AUCUN CAS servir de base à l'établissement des plans d'exécution.**

## CHAPITRE 02 – OUVRAGES DIVERS INTERIEURS

### 02.1 TRAPPES OUVRANTES

Dimensions : 0.60 m x 0.40 m.

Cadre en sapin du Nord à peindre. Feuillure sur quatre cotés. Joint néoprène serti en fond de feuillure. Trappe ouvrante à la française avec serrure adaptée et fermeture à batteuse.

Trappe assurant un degré coupe feu ½ heure.

Fermeture par panneaux contre plaqué CTB-X, épaisseur 22 mm vissés en feuillure par vis à cuvette. Prévoir, sur la face non vue de la trappe, une isolation acoustique permettant à la trappe d'assurer le coefficient  $R_w + C \geq 37$  db.

La pose des cadres des trappes sera réalisée par le cloisonneur.

Mode de métré : à l'unité.

Position : Selon plans Architecte (Prévoir une quantité forfaitaire de 2 unités).

### 02.2 MIROIRS

Miroirs feuilletés.

Compris toutes sujétions de fixation par collage pour les miroirs intégrés au grès émaillé mural, et par agrafes sur cloisons en plaques préfabriquées.

Dimensions : selon plans.

Mode de métré : à l'unité.

Position : Selon plans Architecte, en particulier :

- pour salle danse, salle arts martiaux
- au droit de tous les lavabos

### 02.3 MOBILIER DE CUISINE

Mobilier de cuisine en bois stratifié, ainsi constitué :

Plan de travail :

- ossature primaire non apparente, en sapin traité
- une tablette haute de 60 cm de largeur, épaisseur 40 mm

Meuble bas

- ossature primaire non apparente, en sapin traité
- habillages divers, pour les parties latérales, le dessus et le dessous
- portes de placard, avec ferrures, et poignées de tirage en acier brossé
- étagères avec tasseaux sur crémaillères
- portes basculantes au droit des appareils

Au titre du présent article, prévoir également les habillages périphériques démontables, autour des appareils électroménagers (2 plans de travail indépendants) (après encastrement)

La totalité du mobilier est réalisé bois stratifié

Détails selon plans et coupes du dossier Architecte.

Mode de métré : à l'ensemble.

Position : selon plans Architecte, pour mobilier de cuisine

### 02.4 CLOISONNEMENTS STRATIFIES

Cloisonnements en panneaux stratifiés massif, épaisseur 10 mm, avec chants chanfreinés pour éviter les angles agressifs.

Fixation au mur par l'intermédiaire d'étriers, et pose au sol par vérins comportant un réglage de vide au sol de 100 à 140 mm.

Liaison des meneaux de façade et contreventement des cabines assurés par un bandeau en aluminium anodisé de forte section.

Portes dans le même matériau, ouvrants vers l'intérieur avec quincaillerie suivante par porte :

- 3 paumelles en Nylon avec insert de renfort en acier, et maintenant les portes ouvertes en période de non-occupation
- 1 verrou pivotant en Nylon, avec voyant « libre/occupé »
- 2 béquilles de tirage, dos à dos de chaque côté de la porte, en acier inox, avec plaques de propreté acier inox 28cm x 40cm
- Plaques signalétique 12cm x 12cm

Teinte au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Ensemble des pièces d'assemblage en polyamide chargé de fibre de verre à 30 %. Visserie en inox laqué noir.

Hauteur des cloisons et des portes : 190 cm + garde au sol (20 cm).

Largeur de passage : 80 cm.

Prévoir toutes sujétions, pour que les portes de cabines puissent être déverrouillées et dégondées de l'extérieur.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : FRANCE EQUIPEMENT.

Classement de réaction au feu : M3.

Détails selon plans et coupes du dossier Architecte.

Mode de métré : a) cloisonnements au m2 (portes déduites)  
b) portes à l'unité  
c) séparatif urinoirs au m2

Position : Selon plans Architecte, pour sanitaires.

#### 02.5 PORTE-MANTEAUX ET RAYONNAGE PORTE-SACS

Fourniture et pose de porte-manteaux et rayonnage porte-sacs en éléments de 2 m, composés comme suit :

- lisse porte patère en planches de 27 mm, en bois stratifié, hauteur 120, chevillée sur mur ou cloisons
- patères nickelées tous les 0.20 m environ, vissées sur la lisse
- rayonnage porte sacs en tablette en bois stratifié de 34 mm d'épaisseur et de 0.45 m de largeur, arêtes vives arrondies, fixée sur des équerres métalliques chevillées sur murs ou cloisons

Prévoir des ouvrages imputrescibles adaptés aux douches

Mode de métré : au ml

Position : Selon plans Architecte, dans douches et vestiaires.

#### 02.6 BANCS

Siège composé d'une tablette en bois stratifié massif vernis de 34 mm d'épaisseur et de 0.35 m de largeur, arêtes vives arrondies, fixée sur des consoles métalliques en acier galvanisé brut chevillées sur murs ou cloison, sans appui au sol.

Prévoir des ouvrages imputrescibles adaptés aux douches.

Mode de métré : au ml

Position : Selon plans Architecte :

- dans douches et vestiaires

#### 02.7 BANCS DANS CIRCULATIONS

Siège composé d'une tablette en pin douglas massif vernis de 40 mm d'épaisseur et de 0.35 m de largeur, arêtes vives arrondies, fixée sur des consoles métalliques en acier galvanisé brut chevillées sur murs ou cloison, sans appui au sol.

Moulure cylindrique en pin Douglass vernis, en rive du banc, avec fixation acier inox et bouchon bois.

Finition en vernis à prévoir au titre du présent article.

Prévoir toutes sujétions d'adaptation au droit des poteaux acier de charpente .

Mode de métré : au ml

Position : Selon plans Architecte :

- dans circulations

#### 02.8 BANCS

Bancs, ainsi constitués :

- Ossature en acier thermolaqué, pour assise, dossier, et fixation au sol
- Assise et dossier en lames en bois exotique, fixées sur l'ossature acier  
Lames de section 45 mm x 45 mm en parties courantes, et 45 mm x 200 mm en extrémité.  
Bois adapté à l'usage extérieur, sans traitement spécifique.  
Fixation des bancs au sol, par fixations mécaniques démontables.

Dimensions : 3.00 m.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : banc MOON de chez SANTA et COLE.

Mode de métré : à l'unité.

Position : Selon plans Architecte, en extérieur pour auvent côté Est (prévoir une quantité forfaitaire de 2 unités)

#### 02.9 PANNEAU D'AFFICHAGE

Panneau en contreplaqué à vernir, encadrement par baguette en bois exotique à vernir.

Revêtement en liège collé.

Dimensions : 1.00 x 1.00 m.

Mode de métré : à l'unité.

Position : Aux endroits définis par le Maître d'oeuvre à l'exécution (prévoir une quantité forfaitaire de 5 unités)

**02.10 RANGEMENTS**

Fourniture et pose de rayonnages métalliques en acier galvanisé brut, hauteur 2 m, profondeur 0.50 m, étagères tous les 0.50 m.

Mode de métré : au ml.

Position : Périphérie du local technique

**02.11 PATERES**

Fourniture et pose de patères en nylon teinté dans la masse, teinte au choix du Maître d'œuvre.

Fixation sur cimaise en sapin du Nord, vernis au titre du présent article, espacement des patères 15 cm environ.

Mode de métré : à l'unité de patères.

Position : Selon plans Architecte (prévoir une quantité forfaitaire de 10 unités)

**02.12 BARRE A DANSER**

Fourniture et pose de doubles barres à danser en bois dur poli et vernis au titre du présent article, diamètre 40 mm.

Compris consoles métalliques fixées sur le support maçonné ou la structure métallique ou les châssis bois décrits au présent lot (avec ossature acier complémentaires nécessaire), et traversant le doublage, et toutes sujétions de mise en œuvre.

Teinte des consoles et fixations métalliques au choix du Maître d'Œuvre.

Hauteur de pose : 2 hauteurs de pose différentes à définir à l'exécution.

Mode de métré : au ml

Position : Selon plans Architecte, pour barre de danse

**02.13 RIDEAU DE PROTECTION TIR A L'ARC**

Rideau de protection tir à l'arc ainsi constitué :

- rails en aluminium thermolaqué avec motorisations nécessaires, compris ossature de fixation en acier inox déport par rapport au mur maçonné
- rideau de protection au tir à l'arc, en partie basse en voile pare flèche (maille fine) sur une hauteur de 3m, en partie haute en filet grosse maille (hauteur 1.60m).

Classement de réaction au feu : M2

Le rideau sera à manœuvre électrique, à rangement latéral

Dimensions du rideau : 2 parties de 7.00m x 4.60m

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et fixation à la charpente métallique et à la structure maçonnée

Au titre du présent article, prévoir le moteur électrique adapté, et son bouton de commande.

La totalité de la prestation est à la charge du présent article. Seule l'amenée de l'énergie est à la charge du lot Electricité.

Produit de référence répondant aux spécifications et donné à titre indicatif : NOUANSPORT

Mode de métré : à l'unité.

Position : Selon plans Architecte, pour rideau de protection tir à l'arc.

**02.14 OUVRAGES DE PROTECTION**

Ouvrages de protection contre poteaux métallique ainsi constitué :

- ossature métallique acier galvanisé brut nécessaire fixée sur les poteaux métalliques par boulonnage
- habillages en cylindre en pin Douglass, fixés sur l'ossature métallique ci-dessus
- fixation en acier inox, avec bouchon bois d'habillage des boulons

Finition du bois en vernis à prévoir au titre du présent article

Détails Selon plans et coupes du dossier Architecte

Diamètre : 0.16m, hauteur 2.10m

Mode de métré : à l'unité de poteaux métalliques

Position : Selon plans Architecte, pour protection des poteaux de charpente